

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 JUILLET

RÉUNION ÉLECTORALE du 12 juillet 1885.

Dimanche 12 juillet a eu lieu, à la salle Chauveau, à Angers, une importante réunion, provoquée par les sénateurs de Maine-et-Loire, et ayant pour but de désigner les candidats conservateurs aux prochaines élections législatives.

M. le général marquis d'Andigné, auquel la présidence avait été dévolue comme doyen des sénateurs, a ouvert la séance par la déclaration suivante :

Messieurs,

La lettre de convocation qui vous a été adressée vous dit le but de notre réunion.

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre appel.

En présence de l'adoption du scrutin de liste pour les élections de la Chambre des députés et de l'éventualité prochaine de ces élections, vous avez tous compris la nécessité d'organiser sans retard et de grouper toutes les forces du parti conservateur pour la campagne qui va s'ouvrir.

Le succès ne saurait être douteux dans notre pays, mais il importe qu'il soit aussi éclatant que dans la récente élection sénatoriale.

Pour cela, l'union complète de toutes les volontés est nécessaire; elle doit sortir de cette assemblée à laquelle nous avons convié tous les hommes du département qui, par les mandats électifs dont ils ont été investis à plusieurs reprises et à différents titres, ou par leurs antécédents et leur situation locale, se trouvent désignés comme les défenseurs avérés de notre cause et les interprètes naturels des populations.

Vous avez donc à arrêter la liste des candidats conservateurs.

En vue de faciliter cette importante

tâche, nous croyons devoir, au nom du Comité conservateur, soumettre à votre choix, à côté des quatre députés sortants, qui ont si dignement rempli le mandat qui leur avait été confié, quatre autres candidats ayant acquis, par les services rendus, la grande notoriété qu'impose le scrutin de liste. Dans ces désignations, le Comité s'est préoccupé de donner satisfaction à la double nécessité de faire figurer sur la liste, des hommes représentant en même temps les diverses nuances conservatrices et tous les arrondissements du département.

C'est maintenant à vous, Messieurs, en toute liberté, au scrutin secret, de décider si vous acceptez pour vous représenter à la prochaine Chambre des députés les honorables candidats qui sollicitent vos suffrages :

MM. le vicomte de la Bourdonnaye, le comte de Maillé, Th. de Soland, le comte Léonce de Terves, députés sortants; E. Berger, ancien député; Chevallier, conseiller général; A. Fairé, ancien député; J. Merlet, ancien préfet de Maine-et-Loire.

Après avoir exposé l'objet de la réunion, M. le président a insisté, dans une improvisation chaleureuse, sur la nécessité de grouper toutes les forces conservatrices pour combattre la politique suivie par le gouvernement républicain à l'intérieur et à l'extérieur.

Il a donné ensuite la parole aux orateurs qui désiraient présenter des observations sur la composition de la liste.

MM. Baron (de Cholet), Ambroise Joubert, Mauvif de Monterton, comte de Quatrebarbes, Gain, Hervé-Bazin et le chevalier de Fontenailles ont été successivement entendus.

La clôture de la discussion ayant été prononcée, M. le président a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret, à la désignation des candidats.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

VOTANTS: 370.

MM.	
Le vicomte de la Bourdonnaye. . .	369 voix
Le comte de Maillé.	368
Th. de Soland.	366
Le comte L. de Terves.	366
A. Fairé.	343
J. Merlet.	334
E. Berger.	322
Chevallier.	304
Hervé-Bazin.	72
Le Brecq.	49
M. de Monterton.	9
Baron.	8
De Jeux.	4

En conséquence,

MM.

Le vicomte DE LA BOURDONNAYE,
Le comte DE MAILLÉ,
TH. DE SOLAND,
Le comte LÉONCE DE TERVES,
A. FAIRÉ,
J. MERLET,
E. BERGER,
CHEVALLIER.

Ont été proclamés candidats par M. le président qui, en levant la séance, a fait un dernier et énergique appel aux sentiments patriotiques et à l'union de tous les conservateurs.

UNE SÉRIE DE MYSTÈRES.

La politique républicaine, après nous avoir offert en spectacle, durant une semaine, les récriminations, les fautes et les crimes engendrés par les aventures coloniales, s'est concentrée sur les questions financières, sur les questions d'intérêt.

Faut-il attribuer ces coïncidences scandaleuses à la préoccupation financière causée par la fantasmagorie des chiffres budgétaires, par les dégrèvements ingénieux du rapporteur général, par sa stupéfiante arithmétique électorale ?

Toujours est-il que nous respirons le scandale à pleins poumons.

Les mystères de Tunis; Les acquisitions d'immeubles importants par des politiciens sans fortune la veille; Les commandes de service de 65,000 francs;

L'affaire du pavage en bois; Le chemin de fer aquatique de l'Ognon! Ne dirait-on pas que ce défilé d'insinuations et d'accusations, de tripotages républicains, était organisé à dessein pour servir de prélude aux réjouissances démagogiques du 14 juillet ?

Loin de nous la pensée de nous faire l'écho d'aucune de ces insinuations et accusations, nous en signalons la série, laissant aux républicains le soin de s'expliquer entre eux.

Sur les tripotages tunisiens, ce sont, en effet, des républicains qui ont, les premiers, jeté à la face des républicains de graves accusations. Il y a plus d'un mois que certaines feuilles radicales crient au scandale.

Sur les achats d'immeubles et commandes de service, en argent, l'accusation part d'une feuille intransigeante qui apporte des preuves à l'appui.

L'affaire du pavage en bois a été soulevée en plein Conseil municipal où règne une majorité autonomiste.

Quant au chemin électoral de MM. Bihaut et Woïrot, il a fait l'objet d'une vive discussion à la Chambre haute et a été voté en dépit des protestations et des vociférations du sénateur républicain Oudet!

Tout cela s'est passé, entre républicains, en famille.

Nous n'avons donc pas à intervenir; mais il est bon que l'attention des électeurs, des contribuables, soit attirée sur ces édifiants détails.

Il y avait longtemps que les tripotages républicains sommeillaient; on paraissait avoir oublié déjà le coup de trait du Bardo qui faisait bondir de 220 à 548 fr. les obligations à l'achat desquelles le syndicat opportuniste avait consacré, avec une opportune clairvoyance, trente-cinq millions!

— Tout, répondit-elle.

M. Dorny, qui ne s'était pas senti la force et l'habileté nécessaires pour élever sa fille lorsqu'elle était une enfant, comprit en cet instant qu'il était bien plus difficile encore de diriger et de comprendre son cœur, alors qu'elle arrivait à ce moment de la vie d'une femme où les impressions frappent et s'analysent par celle qui les éprouve; et il se demanda avec épouvante ce qu'il aurait fait s'il n'avait pas eu l'heureuse chance de lui trouver un mari convenable avant qu'elle eût le temps de se connaître et de s'analyser elle-même.

Il n'eut donc pas la pensée de continuer la conversation commencée sur un terrain dans lequel il sentait qu'il ne pouvait que s'embourber.

Il courut à la discussion que Clémence semblait disposée à conduire jusqu'à parfaite conviction de l'un ou de l'autre, et, la prenant doucement par la main, il la fit asseoir devant le piano, placé à quelques pas d'eux.

— Es-tu les larmes, chasse les sombres pensées qui n'ont pas leur raison d'être, et joue-moi un de ces morceaux que j'aimais tant, lorsque, toute petite, tu les écoutais, assise entre moi et ta mère, dont le talent musical n'a jamais eu d'égal pour moi.

Clémence essaya de se souvenir.

— Je ne suis pas habile comme l'était ma mère, dit-elle; mais je vais te jouer un morceau plus

ment d'affreux désespoir. Ses deux coudes s'appuyèrent sur la table placée devant elle; et, la tête dans ses mains, elle se prit à sangloter comme si un malheur irréparable venait de l'atteindre.

M. Dorny entra au moment de l'explosion de cette incompréhensible douleur.

— Tu le vois, petite, dit-il en mettant le pied sur le seuil, tout marche à souhait, et bientôt j'aurai la joie d'avoir heureusement fixé ton sort...

Il s'arrêta, en voyant l'attitude et en devinant les larmes de sa fille.

— Qu'as-tu ? s'écria-t-il en la prenant dans ses bras. Est-ce que Sauvatre te déplaît au point de te rendre ainsi malheureuse ?

— Tu n'as donc pas entendu, père ? Ce mariage, qui ne peut lui être agréable, n'est pour lui qu'une affaire, dont il se hâte de se débarrasser au plus vite, comme il ferait pour une chose que l'on subit, mais qu'on ne désire pas.

M. Dorny ne put retenir un sourire.

— Voyons, Clémence, sois raisonnable. Est-ce que tu t'attendais à ce que M. Sauvatre allait tomber amoureux fou de toi à première vue ?

— Non, je ne l'espérais pas ainsi; mais je croyais pouvoir compter pour quelque chose et n'être pas tout à fait, à ses yeux, une petite sotte que l'on prend comme appoint au contrat de mariage.

— Tu, ta, ta, comme tu y vas, mon enfant!

Laisse donc les choses marcher sans t'en occuper en cet instant. N'as-tu pas, devant toi, une longue vie pour faire oublier à ton mari cette première impression, que je ne juge pas du tout, moi, l'avoir été défavorable ? Dès demain tu le montreras à lui, ce que tu es, une aimante et bonne fille, pas si sotte que tu te fais l'honneur de le croire, et dans quinze jours, ton mari l'adorera, bien plus que si tu l'avais impressionné et révolutionné à première vue.

Clémence secoua la tête avec incrédulité.

— Je veux bien accepter tes consolations, père, dit-elle à voix presque basse; mais il me semble, malgré mon manque d'expérience sur toutes choses, que l'impression première est celle qui subsiste toujours.

— Et quelle a été la tienne à la vue de ton fiancé ?

La jeune fille rougit et baissa les yeux.

La réponse était trop éloquente pour que le père insistât.

Il sourit de nouveau et prit la main de Clémence.

— Alors tu l'épouses sans regrets ? demanda-t-il.

— Je l'épouserais avec joie s'il éprouvait pour moi le même sentiment que je ressens pour lui, père.

— Et qui te dit qu'il ne l'éprouve pas ?

La jeune fille secoua la tête pour la seconde fois.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

PREMIÈRE PARTIE

III. — LE MARIAGE

(Suite)

— Je vous remercie de votre confiance, monsieur, reprit vivement le jeune homme, dont les lèvres se plissèrent comme si elles voulaient retenir un méchant sourire, et j'espère que nous terminerons à notre satisfaction mutuelle une affaire que mon père et vous regardiez depuis longtemps comme devant faire le bonheur de notre vie.

Si M. Dorny eût regardé Clémence en cet instant, il eût été effrayé de sa pâleur et des larmes qui perlèrent dans ses yeux, fixés sur M. Sauvatre.

Mais les deux hommes, préoccupés, ne s'en aperçurent pas; et Lucien Sauvatre, prenant congé, permit d'être exact, le lendemain, pour le contrat de mariage.

M. Dorny, le regard brillant de joie, se leva avec effet pour accompagner son gendre futur.

La pauvre fille, restée seule, eut alors un mo-

Les scandales qui se produisent simultanément aujourd'hui arrivent fort à propos pour démontrer aux électeurs avec quel généreux désintéressement nos intégrés républicains sacrifient leurs propres intérêts à la chose publique !

Accaparer toutes les sinécures et les grasses places, tripoter à chaque occasion favorable, escompter largement, avec amples profits, les expéditions contre les Kroumirs et contre les Pavillons-Noirs, c'est, au fait, ce que nos républicains ont entrevu jadis et baptisé de l'épithète éblouissante d'« ère de prospérité » !

Nous sommes, en effet, les témoins de la prospérité de certains républicains en même temps que de la misère de la République, de la décadence de la fortune publique et de la ruine des fortunes privées.

EDMOND ROBERT.

Chronique générale.

La préfecture de police avait pris avant-hier des mesures spéciales pour faire procéder à l'enlèvement des drapeaux rouges et noirs dont l'exhibition était signalée dans les quartiers excentriques.

Le directeur de la sûreté générale a également été avisé qu'un grand nombre de drapeaux tricolores arborés aux fenêtres à l'occasion du 14 juillet portaient des inscriptions réclamant la « paix » et du « travail ».

Presque partout la mention de *Vive la France* a été substituée au traditionnel *R. F.*

LA DATE DES ÉLECTIONS.

L'Agence Havas a communiqué aux journaux de Paris la note que voici :

« Les événements survenus à Hué mettent le Sénat dans l'impossibilité de terminer la discussion du budget avant le 4 août.

« Le gouvernement paraît décidé à fixer les élections à la fin de septembre. »

QU'A-T-ON FAIT DE L'ARGENT ?

Des renseignements autorisés constatent dans quelle lamentable situation se trouvent ceux de nos malheureux soldats qui ont été blessés dans les divers combats livrés au Tonkin.

Des souscripteurs, qui ont produit de grosses sommes d'argent, ont été recueillies dans tous les coins de la France; des crédits ont été votés par un grand nombre de Conseils généraux; des fêtes ont été données un peu partout au profit des victimes de la politique de M. Ferry.

Qu'a-t-on fait de cet argent et comment se fait-il que ceux pour lesquels on a ouvert ces souscriptions et donné ces fêtes, soient dans l'état de misère navrante dont s'indignent les journaux républicains eux-mêmes ?

moderne, sans espérer te captiver comme elle le faisait, elle.

La jeune fille ne se calomniait pas en parlant de son inexpérience en musique. Ses doigts peu agiles errèrent un instant sur l'instrument, qui semblait ne rendre qu'à regret des sons tristes et sans énergie, et qu'aucune vibration ne portait à l'âme.

Elle s'arrêta découragée et se tourna du côté de son père.

Celui-ci, la tête renversée sur le dos de son fauteuil, dormait d'un sommeil si paisible que Clémence se demanda si elle devait rire de son incapacité qui amenait de si déplorables résultats, ou si elle devait se maintenir dans l'accès de désespoir qui avait provoqué cette petite scène.

Les jours se passèrent ainsi, avec des alternatives de craintes et d'espérances de la part de Clémence, de satisfaction et de regrets dans le cœur de Lucien; et le soleil qui devait éclairer leur mariage se leva pâle et triste, n'ayant de rayons que pour le cœur du père, dont l'état maladif et désespéré s'accroissait un peu plus chaque jour...

Clémence sortit de sa chambre, à midi, couverte de ses habits de mariée.

La pauvre enfant n'avait fait aucun progrès en beauté depuis la veille.

Sa peau brune et ses yeux rougis ressortaient mal sous son voile diaphane et sur sa robe de satin

LA CROIX DU PANTHÉON.

La laïcisation du Panthéon est complète. La croix qui dominait le dôme du Panthéon a été enlevée le 12 juillet, dimanche... Le poids énorme de cette croix rendait l'opération difficile et dangereuse; mais le gouvernement et le conseil municipal voulaient à tout prix la faire disparaître pour le 14 juillet, afin d'y substituer un drapeau tricolore.

S'il y avait seulement un homme d'esprit au ministère, le gouvernement ferait graver sur le Panthéon ces paroles de Victor Hugo :

« Le premier arbre de la liberté a été planté, il y a 4.800 ans, par Dieu même » sur le Golgotha. Le premier arbre de la liberté c'est cette Croix, sur laquelle Jésus-Christ s'est offert en sacrifice pour la liberté, l'égalité et la fraternité du genre humain. »

Ce sont les paroles que prononça le poète, en 1848, à la plantation des arbres de la liberté. On y pourrait ajouter d'autres maximes du même poète, entre autres cette interpellation des anges au jeune Louis XVII :

Puis la terre insensée, où l'on brise la Croix !

Dans son *Journal d'un jeune Jacobin* de 1819, racontant une scène révolutionnaire de 1793, Victor Hugo la fait précéder de ce préambule : « Après l'odieux vient le risible. »

C'est ici l'odieux et le risible en même temps.

Lundi 13 juillet, une messe anniversaire a été célébrée pour le duc d'Orléans, père de M. le comte de Paris, dans la chapelle de Saint-Ferdinand, à Neuilly. M. le duc de Nemours et M. le duc d'Alençon étaient présents, accompagnés d'une foule « inaccoutumée », disent les journaux républicains eux-mêmes; et la correspondance Havas aussi constate que « l'assistance était plus grande que d'habitude. »

A la même heure, une messe était célébrée dans la chapelle du château d'Eu, à laquelle assistait M. le comte de Paris entouré de toute la famille.

TROIS HOMMES NÉFASTES

THIERS. — GAMBETTA. — FERRY.

Il y a certaines époques de l'histoire où paraissent des hommes qui compromettent pour de longues années la paix ou la liberté de leur pays.

Ces hommes néfastes ont été, depuis 45 ans, Thiers, Gambetta et Ferry.

Le premier a détourné de sa voie l'Assemblée nationale élue en 1871.

Mu par une ambition sénile que nous avons payée bien cher, il l'a empêchée de rétablir la Monarchie, alors que la nation avait si clairement manifesté sa volonté.

Puis, pour conserver le pouvoir, il a très-

blanc, dont les reflets eussent été si victorieux près du visage d'une autre femme.

Elle le sentait, et sa timidité, qui n'était que de l'appréhension alors qu'elle était seule devant sa glace lui renvoyant sa triste image, devenait presque de la terreur à mesure qu'elle avançait vers le lieu où elle devait se trouver en présence de son fiancé.

Cependant, en l'apercevant, Lucien s'avança courtoisement au-devant d'elle.

Il fut ce qu'il avait été toujours, c'est-à-dire froidement poli, comme un homme que rien ne pousse en avant dans l'action qu'il va commettre. Il marchait, non guidé par son cœur ou par une affection plus matérielle, mais entraîné par la fatalité qui lui avait ainsi tracé son sillon.

Les cérémonies du mariage ne s'en accomplirent pas moins avec la ponctualité la plus rigoureuse; et, sans avoir regardé à peine cette enfant à laquelle il venait de donner son nom, Lucien rentra chez M. Dorny avec le titre de mari de sa fille.

Ce jour-là aussi il reçut, des mains du père, tous les titres qui lui assuraient la gérance de sa fortune, devenue celle de Clémence.

(A suivre.)

habilement organisé une sorte de République dite conservatrice qui a fait, pour un temps, illusion au pays, et a créé de toutes pièces ce centre gauche qui devait contenir les violents.

Son œuvre ne lui a pas survécu : la République de l'essai loyal est devenue la République jacobine, et le centre gauche est mort.

M. Thiers lui-même, avant de mourir, a pu pressentir l'avènement au pouvoir de Gambetta et de Ferry.

Après sa mort, le « fou furieux » est devenu l'arbitre de la France.

Jamais roi, jamais empereur n'eut sur la nation l'autorité que Gambetta exerça pendant quelques années.

Tout fut entre ses mains, les ministères, les administrations et le Parlement.

Mais quel usage fit-il de cette étonnante puissance ?

Fit-il de sages réformes ? Imprima-t-il au mouvement démocratique une forte direction ? Donnait-il à nos affaires étrangères une assiette plus large ? Organisa-t-il des institutions nouvelles, destinées à fortifier soit le pouvoir exécutif, soit le pouvoir législatif ?

Non. Le cerveau de Gambetta était vide. Cet homme était ignorant; il ne savait rien ou presque rien, n'ayant travaillé que dans les dernières années de sa vie, et dès lors il était incapable de donner au mouvement né de sa forte initiative une direction féconde ou seulement originale.

C'était un excellent tribun, doué de qualités étonnantes, et surtout d'une rare énergie.

Il employa cette éloquence, ces qualités et cette énergie à déchaîner la troisième République contre la religion.

« Guerre au cléricisme ! » c'est le seul mot qui restera de cet orateur.

Et la guerre déchaînée par lui est devenue, en effet, générale, grâce à l'arrivée au pouvoir d'un autre homme, plus laborieux et plus instruit que Gambetta, mais doué d'une perfidie savante qui lui a permis de rester plusieurs années au pouvoir.

Au début, en 1879, M. Jules Ferry, valet de Gambetta, inventa l'odieux article 7.

L'article 7 étant rejeté, il élabore les décrets du 29 mars.

Les décrets du 29 mars étant exécutés, il prépare la loi du 28 mars 1882 sur l'instruction obligatoire et laïque.

La loi votée, il passe à d'autres exercices, expulsion des aumôniers militaires de l'armée, du prêtre des institutions hospitalières, du curé de l'école publique, des sœurs de charité de l'hôpital, etc.; il imprime à toutes les administrations la haine du clergé, il invite les municipalités à faire cesser les processions, il supprime des traitements, il fait jeter dans toutes les écoles publiques des manuels irréligieux, et il n'est satisfait que lorsqu'il voit la guerre au cléricisme déchaînée sur toute la surface du pays.

Aussi, comme par un châtement céleste, M. Ferry est-il singulièrement tombé du pouvoir. L'expédition du Tonkin, destinée à venger la mort du commandant Rivière et de ses glorieux compagnons, a été déplorablement conduite et traînée en longueur, dans les circonstances les plus difficiles, où la bravoure de nos soldats s'est manifestée d'une façon héroïque, et le ministre est tombé au moment même où la paix allait être signée.

Mais son œuvre lui survit, à l'intérieur. L'école publique est sans prêtre et sans Dieu. Les populations s'en détournent, ainsi que le prouvait si clairement à la Chambre, il y a quelques jours, l'illustre évêque d'Angers; mais c'est avec peine qu'un pays lutte contre ses maîtres. Il se fatigue à la longue, et la résistance s'amollit.

C'est pourquoi il faut à tout prix que les élections soient bonnes, et que les honnêtes gens empêchent M. Brisson d'achever les entreprises anticléricales de MM. de Freycinet, Ranc, Paul Bert et Ferry.

Mais, pour cela, il faut que l'union se fasse entre eux, et qu'elle se fasse loyale et complète. Ne l'oublions pas : les élections qui paraissent les plus sûres échouent lorsque l'entente n'est pas absolue.

HERVÉ-BAZIN.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 13 juillet.

La semaine a fini en baisse, non pas une de ces hausses fantastiques suivies forcément d'une réaction violente, mais une hausse bien sage et bien modérée qui suffit pour affirmer les dispositions de l'épargne. D'ailleurs, quand on voit les Consolidés

anglais monter au-dessus du pair, quand la Bourse de Londres se tient pour satisfaite de l'état, il n'y a pas son inspiration.

Les rentes françaises ne sont pas aussi favorisées que les Consolidés anglais : le 3 0/0 est à 81.00, le 4 1/2 à 110.30, l'amortissable à 82.70.

L'action du Crédit Foncier de France est montée à 1.335. On a détaché, il y a quelques jours, un coupon de 30 fr.; on touchera la même somme le 1^{er} janvier 86 et peut-être plus en juillet 86, car c'est une valeur à revenu progressif. Actuellement elle rapporte près de 4 1/2, mais l'acheteur des cours actuels se prépare un revenu de 5.5 1/2 plus pour l'avenir.

Les obligations du Crédit Foncier ont toujours un marché très-actif.

La Société Générale est à 465. Son bilan au 30 juin indique pour le mois un bénéfice de 308.547 fr. qui porte à 1.808.180 fr. les bénéfices du premier semestre, tous frais généraux déduits. L'Est-Algérien, de plus en plus demandé, monte à 352. Le Rio-Tinto se tient à 363.75.

La Banque d'Escompte reste à 450. Elle est plus, car la rente italienne est à 95.70. Les Chemins Méridionaux sont très-fermes à 693.75.

Les chemins français sont fermes : Bat, 790.20; Nord, 1.613.75; Orléans, 1.345.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Saumur.

A-t-on jamais vu plus triste tête que celle d'hier ? Vraiment, c'était à désoler notre pauvre administration. Insensibles à l'appel de nos édiles, les Saumurois, en fait de drapeaux, n'ont rien arboré du tout. Les seuls qui ont été déployés, à l'exception des hôtels, cafés, restaurants, bureaux de tabac, etc., étaient ceux qui paroisssent les édifices publics... et les églises, bien entendu; mais notre antique château en était dépourvu. Les tourelles sont élevées, et hisser des trophées au haut des paratonnerres, est chose qui se paie. Les finances de la ville ne nous ont point permis ce luxe cette année, pas plus qu'elles ne nous ont donné de feu d'artifice. Le croirait-on ? pas un pauvre petit bouquet pour clore la fête !

Et les illuminations, si instamment recommandées aux particuliers !

Toutes les maisons bourgeoises fermées en l'absence de leurs propriétaires; la plupart des magasins clos; quelques rares demeures de fonctionnaires ou d'employés, un détachement de l'obscurité, tel était l'aspect de Saumur dans la soirée du 14 juillet dit nationale. Le square, le théâtre et la mairie avaient seuls des cordons de lumières et de lanternes. Où donc est le temps où nos édiles encadraient de draperies rouges la façade de la Bastille et ornaient d'une estrade la façade de notre Hôtel-de-Ville ? Il y a six ans, au milieu de son Conseil municipal, notre Maire Irénait, et, dans un discours célébrant les bienfaits de la Révolution qui devaient se répandre partout. Où sont-ils donc les bienfaits annoncés ? Pour toute réalité la France, toujours engagée dans des guerres lointaines, voit succomber ses meilleurs généraux et ses plus nobles enfants, et l'on voudrait que les populations pussent se réjouir ! La joie publique ne se commande guère; elle naît de la prospérité des habitants, et il s'en faut que tout prospère au gré des désirs de chacun.

Si les préfets doivent rendre compte de l'enthousiasme qui se manifeste dans la ville, la tâche de notre premier magistrat sera bien difficile pour Saumur; aucun cri ne se sont fait entendre.

Le maigre programme de la fête, dicté par les finances de la ville, a été exécuté aux heures indiquées. Les salves d'artillerie de tout temps annoncent les fêtes publiques et eu lieu le matin, à midi et le soir.

A 9 heures, revue de l'École de cavalerie, toujours admirable de précision et d'ensemble.

Les manœuvres du bataillon scolaire, sous les ordres du capitaine Doussain, ont rempli de joie les parents en voyant leurs enfants jouer aux armes; mais, dans la pensée de tous les spectateurs, hautement manifestée par les parents et soldats en herbe avouant le point vouloir le maniement des fusils et des revolvers.

Voilà la première partie de la fête. Pour continuation des réjouissances, un défilé horizontal sur la Loire, avec aux canards, puis musique à 5 heures, musique à 8 heures 1/2, musique répétitive sur la Loire, à 9 heures, avec répétition de l'air de la *Marseillaise* à toutes les heures. Certes, les échos de Saumur ont pu ressonner satisfaits l'hymne sanguinaire, car les gens

ses caisses l'ont sonné à tour de bras. Un bateau pavé aux couleurs nationales et quelques gondoles particulières, ornées de lanternes vénitienes, ont eu seules le don de retenir un peu sur nos quais les promeneurs.

Bienfaits de la journée : quelques secours aux indigents et débit chez les marchands de vin ; voilà à quoi se réduit la fête que l'on veut imposer, à la France, comme fête nationale.

LES TRAMWAYS SAUMUROIS

Humble Avis et Remontrances
DE NICOLAS PATACHON.

(Suite et fin.)

Les Tramways sont fort surpris que les Saumurois ne s'écrasent pas à leur guidon, et ils demandent des explications. « Explique qui pourra » disent-ils. Nous voudrions essayer de les satisfaire.

A proverbe, proverbe et demi : Ignorez vous donc, ô Tramways, que pour faire un cheval il faut un lièvre.

Le lièvre, ce sont ici les affaires.

Où l'apercevez-vous donc ce torrent d'affaires qui doit ruisseler en flots d'or dans la poche de vos bailleurs de fonds ?

Laissons les boniments enflammés.

Vous alignez des chiffres mirobolants par tonnes, francs et centimes ; nous pourrions vous demander d'abord où vous les prenez et ensuite de quel droit vous les facturez, en bloc, au profit de votre caisse.

Analysons à froid et laissez-nous, à notre tour, aligner au moins quelques arguments de sens commun, les yeux sur une bonne carte.

Les pierres de Montsoreau, Turquant et autres lieux, certes, voilà de gros gibier. Mais, pour descendre la Loire, ces pierres ont le fil de l'eau qui ne coûte rien. Pensez-vous qu'elles vont lâcher leurs bateaux pour les beaux yeux de votre cassette ?

Voilà donc déjà, dans votre calcul, bien des tonnes qui détonnent.

Pour les vins et autres produits du pays, il faudra toujours des attelages pour les amener au tramway. Or, n'est-il pas à croire que, depuis Turquant sinon plus loin, ces produits, une fois arrivés sur les charrettes, fileront tout droit jusqu'au marché de Saumur, ou jusqu'en gare de Saumur, pour s'embarquer sur des quais commodes et bien aménagés que vous n'avez pas sans doute la prétention d'échelonner tout le long de la route ?

Vous ne révez pas, j'imagine, d'établir à votre profit, jusque dans l'intérieur du pays, le camionnage obligatoire ?

C'est donc seulement en tête de ligne, à Candès et à Fontevault, que vous aurez des marchandises. Et assurément les cinq ou six entrepreneurs de la maison centrale ne seraient pas fâchés de voir à leur porte des moyens de transport rapides et réguliers. Mais vous, pour les servir avec un chemin de fer (1) à meilleur marché que leurs charrettes, y gagnerez-vous ? En êtes-vous bien sûrs, quand même la maison serait doublée de population ?

Et si elle venait à être supprimée, dans un siècle ou tout est en l'air et notamment la réforme pénitentiaire !

La maison centrale ne vous offre donc qu'une source de recettes aléatoires, et, pour être sages, vous ne devez faire fond en tête de ligne que sur les produits agricoles.

Or à Fontevault vous installez forcément votre gare dans le fond d'une impasse, clouée entre des bois et des landes, — et c'est pour cela précisément que des nonnes cloîtrées y avaient choisi leur tranquille séjour. — Partout de rudes pentes au-delà et aux abords même de Fontevault, tandis qu'à trois lieues plus loin, en rase campagne de Loudun, j'aperçois la gare des Trois-Moutiers. Vous n'aurez donc à exploiter de côté que la petite cuvette de Couziers, limitée au midi par la croupe redoutable de la Roche-Marteau.

Et du côté de Candès, Thizay vous échappe avec Lermé, pour s'en aller à la gare plus voisine de la Roche-Clermaul.

Quant au petit commerce courant des localités desservies, il est parfaitement clair que, dès le premier jour, dès qu'on pourra venir à Saumur, un jour de marché, pour quelques sous et en quelques minutes, le petit commerce aura vécu ; il n'aura plus qu'une chose à faire, sur toute la ligne : s'acheter une bonne ceinture, à plusieurs trous, pour se serrer le ventre.

Reste enfin, comme fiche de consolation,

le mouvement des simples voyageurs. Sur quoi il est notoire de toute éternité que les pataches de Fontevault, avec l'appoint des voyageurs de tous les côtes, n'ont jamais fait que végéter tout juste. Dès qu'elles sont deux, elles se mangent. Tout le moelleux de vos banquettes et les dorures en cuivre de vos bijoux-locomotives ne changeront rien, chez une population essentiellement agricole, à cette inertie de locomotion. On viendra, un peu plus nombreux, admirer les fusées du 14 juillet, et ce sera tout.

Vous pouvez déjà voir, par ce rapide exposé, fondé sur la nature des choses et non sur des chiffres plus ou moins fantaisistes, pourquoi les Saumurois, bourgeois et négociants, restent calmes, et qu'ils se grattent l'oreille d'une main en vous donnant une bonne poignée de l'autre.

Ils se disent encore et ils ont dû vous dire : Si les lignes de l'Etat — c'est assez connu — ne font pas leurs frais, comment les feriez-vous ? Avec leur long parcours et leurs correspondances, elles sont pourtant dans de bien meilleures conditions que vous pour ne pas craindre la concurrence des voitures, des simples charrettes et de la Loire qui côtoierait vos wagons.

J'entends votre réponse : « Si les lignes de l'Etat ne font pas leurs affaires, la cause en est, dites-vous, dans les frais considérables de leurs établissements, expropriations, terrassements, travaux d'art et un matériel considérable. Mais pour nous, — et c'est là le fin du fin — il en va tout autrement. Grâce à nos protections républicaines, dont la manche est toujours ouverte aux frères et amis, quoiqu'il en puisse résulter pour les autres, nous confisquons tout simplement à notre profit une route carrossable déjà faite, pour y installer notre chemin de fer, un vrai chemin de fer, sous le vocable de tramways qui n'est que pour les imbéciles.

» S'il y a des bousculades de voitures, d'animaux et de créatures humaines sous les roues de nos machines, des familles en deuil, toute une population de riverains et de voyageurs gênés dans leurs plus chers et légitimes intérêts et vivant dans des trances continuelles, que voulez-vous ? C'est la loi du progrès. On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs ! Et le profit (?) de nos bailleurs de fonds, avec le vôtre, vaut bien cela.

Absolument comme Ferry dans les histoires de la Chine.

Mais, prenez y garde, ce jeu n'est pas sûr, même pour vous, parce que la catastrophe n'est que trop facile à prévoir. L'injustice et l'inhumanité sont ici trop fortes. Votre combinaison est absurde. L'expérience l'a déjà condamnée, vous ne l'ignorez pas, sur d'autres routes beaucoup plus larges que les nôtres.

Les faits ne tarderont pas à parler. A bref délai, vos locomotives devront disparaître. Vous saluerez, « avec courtoisie et loyauté », vos actionnaires, pour cas de force majeure, et ce sera le moment psychologique du bouillon, avant même que l'entreprise ait eu le temps de faire ses preuves en bénéfice ou en déficit.

Sur ce point de la suppression des locomotives, dans les tramways installés d'abord avec la vapeur, votre explication est vraiment charmante, et nous devons la signaler à vos lecteurs. « C'est que tout bonnement les rails posés par les Compagnies n'étaient pas faits pour supporter les machines ! »

Ainsi, après un demi-siècle d'expérience dans l'art des voies ferrées, voici des Compagnies, non pas une, mais plusieurs, qui construisent une ligne pour y faire circuler des locomotives ; et à leurs savants ingénieurs — comme les vôtres — du noble corps des ponts-et-chaussées qui nous vient tout bonnement de l'Ecole polytechnique, rien que ça », se seraient trompés à qui mieux mieux, les uns après les autres, sur l'A B C de leur métier !

A quels gogos ferez-vous avaler une telle fumisterie ?

Ah ! vous nous promettez, avec l'augmentation forcée du chiffre de nos affaires, de nous faire rentrer dans notre mise de fonds avant six mois ! Mais, dans six mois, êtes-vous bien sûrs d'exister, si vous venez à naître ?

Comme dans La Fontaine : Bah ! allons y gaiement !

Avant dix ans, le roi, l'âne ou moi nous mourrons.

En fait d'augmentation forcée dans le chiffre de leurs affaires, je ne vois guère que les assurances sur la vie et la noble corporation des rebouteurs qui puissent n'en pas

douter. Si vous lâchez par là, pour trouver les neuf cent mille francs (et le reste) qui manquent encore à l'appel ? Quant à MM. les médecins, ne vous y fiez pas. Ces messieurs voyagent beaucoup et à première réquisition, sans attendre les tramways. Leurs chevaux ont du sang, la profession le veut ; et en allant raccommodez vos blessés, la faculté pourrait bien parfois avoir besoin de se raccommodez elle-même. Cela jette un froid.

En résumé, mystères sur mystères. Les Tramways ne comprennent rien à la réserve des Saumurois, et les Saumurois pas davantage à l'insondable confiance des Tramways. De sorte qu'en matière de rébus, Saumurois et Tramways sont quittes. N. P.

A propos de la suspension pour deux mois, par le préfet de Maine-et-Loire, de la compagnie de sapeurs-pompiers de Doué, l'Union de l'Ouest disait dans son numéro de lundi :

« Voilà toujours les pompiers de Doué affranchis de la revue du 14 juillet. Ce n'est pas bête cela.

» Maintenant qu'est-ce que l'on doit entendre par suspension d'une compagnie de sapeurs-pompiers ? Sera-t-il défendu aux pompiers de Doué d'éteindre les incendies qui viendront à éclater pendant les deux mois de leur suspension ? La réponse n'est pas douteuse. Mais, alors, les terribles arrêts de M. le préfet ressemblent tout juste aux coups de tonnerre de Jupiter d'Offenbach. »

INSTITUT POPULAIRE DE MUSIQUE ET DE POÉSIE.

L'institut populaire de musique et de poésie, sous la présidence d'honneur de M. de Douville-Maillefeu, député de la Somme, et de M. Sinoquet, compositeur, fondateurs de l'institut, vient de décerner une médaille d'argent et diplôme d'honneur à M. G. Rouleau, chef de musique à Vihiers.

ACTE DE COURAGE RÉCOMPENSÉ

M. A. 2^e classe. — Gerbron, chef de gare à la station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg ; déjà titulaire d'une mention honorable : s'est de nouveau signalé en retirant un homme de dessous le marchepied d'un fourgon où il était en danger d'être broyé.]

LES SOCIÉTÉS DE TIR

Le service de l'artillerie a établi un nouveau devis pour la livraison des cartouches aux Sociétés de tir, à la condition qu'elles seraient confectionnées avec des étuis ayant déjà servi une fois. Le général Campenon a sanctionné cette combinaison, qui met les cartouches de l'artillerie à peu près au même tarif que celles importées par l'industrie étrangère. Le prix du mille est désormais fixé à 60 francs.

Le prix de cession des cartouches de revolver a été enfin fixé aux prix de 50 fr. les 4,000 cartouches.

Les Sociétés de tir auront à payer les frais de transport. Elles devront enfin payer une redevance au Trésor, à raison de 2 fr. par kilogramme de poudre contenue dans les cartouches, soit 40 fr. 50 pour 4,000 cartouches de fusil, et 4 fr. 30 pour 4,000 cartouches de revolver.

Il y a eu jeudi cinquante ans que le premier chemin de fer français a été décrété. C'est, en effet, le 9 juillet 1835 que fut promulguée la loi par laquelle M. Emile Peireire était autorisé à exécuter « à ses frais, risques et périls », la ligne de Paris à Saint-Germain.

Ce jour-là, la grande industrie des chemins de fer fut créée.

Le chemin de fer de Saint-Germain n'avait que 18 kilomètres de longueur, mais tout un monde nouveau allait passer par cette petite voie.

Le Brillant Oriental est le meilleur produit qui se soit fait jusqu'à ce jour ; il remplace les cires liquides et encaustiques pour l'entretien et la mise en couleur des meubles et parquets en chêne, noyer et acajou ; il n'a pas d'odeur, brille très vite et n'encrasse jamais ; il se vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 4 fr. 80 c. le litre avec lequel on peut couvrir 25 mètres carrés.

Théâtre de Saumur
DIMANCHE 19 juillet 1885,
UNE SEULE REPRÉSENTATION
Donnée par
M^{me} FAVART
Sociétaire de la Comédie-Française
AVEC LE CONCOURS DE
M^{lle} CASTELLI, du Vaudeville ; M^{lle} AUGÉ, du Gymnase ; MM. AMAURY, PRAD et MONVAL, de l'Odéon ; MM. DORSAY et RISPAL, du Vaudeville.

Henriette Maréchal
Pièce en 3 actes, de MM. Edmond et Jules de Goncourt.
1^{er} acte, le Bal de l'Opéra ; 2^e acte, Ville-d'Avray ; 3^e acte, Trouville.
DISTRIBUTION :
Paul de Bréville..... MM. Amaury.
Pierre de Bréville..... Dorsay.
Maréchal..... Prad.
Un monsieur en habit noir..... Monval.
Un ami..... Rispal.
M^{me} Maréchal..... M^{me} FAVART.
Henriette Maréchal..... Castelli.
Une dame masquée..... Dorcy.
Thérèse..... Villars.
Un masque..... Jeanne.
Masques et dominos : MM. Lomond, Armand, M^{lle} Lunel, Berthe.

On commencera par :
Un Crâne sous une tempête
Comédie en 1 acte, de M. Abraham Dreyfus,
Jouée par M^{lle} Augé et M. Monval.
Bureaux, 8 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.
S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 11 Juillet

Blé nouveau (l'ha)	15 60	Huile de noir.	50 120
From. 1 ^{er} q. (l'ha)	15 50	Graine trèfle	50
Froment (l'ha)	77	— lin	50
Halle, moy. 77	14 46	— luzerne	50
Seigle	75 12	Foin (dr. c.)	780 65470
Orge	65	— Luzerne	780 65470
Avoine h. bar. 50	9 50	Paille	780 40442
Fèves	75	— Armandes	50
Pois blancs	80 35	Cire jaune	50 190
— rouges	80 28	Chanvres 1 ^{er}	
Colza	65	— qualité (50k.500)	
Chenevis	50	— 2 ^e	
Farine, culas	157 44	— 3 ^e	

Caisse d'Épargne de Saumur.
Séance du 12 juillet 1885.
Versements de 149 déposants (24 nouveaux), 45,151 fr.
Remboursements, 8,443 fr. 70 c.
La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN
Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.
Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13 ; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.
Sommaire du n^o 224 (12 juillet). Le scrutin de liste. Le budget. Le vote du budget. Prestidigitation. Le portrait de Grévy. La grande croix des matelots. Le ministre et les gendarmes. Encore une lettre de l'amiral Courbet. Une élection. Le monde des bêtes, croquis par T.

UNE COMMUNICATION INTÉRESSANTE
Les nombreuses personnes qui font usage de la Lotion régénératrice de Dr Soudi apprendront avec plaisir l'opinion de Dr R., le célèbre professeur : « C'est la seule préparation, nous écrit-il, qui soit digne de l'approbation du corps médical. On peut l'employer sans danger et avec grand succès pour enlever les pellicules, arrêter la chute des cheveux. C'est le seul remède contre la calvitie. »
Rappelons à ce sujet que ce précieux produit, dont le prix est de 5 francs le flacon, se trouve à Saumur, chez M. Pichard-Roseau, parfumeur, 47, rue Nationale.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes dont la constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
CHÈZ FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Partout.

— RAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude, le samedi 25 juillet, à une heure,

UNE MAISON

Située à Saumur, Grande-Rue, n° 46, dépendant de la succession Hubert.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire. (621)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC, notaire, Le Samedi 1^{er} août, à 2 heures,

PETITE MAISON

A Beaulieu, sur le bord de la grande route, appartenant aux héritiers de la veuve MASSOT.

Mise à prix : 1,000 fr.

Etude de M^e CHEVREAU, notaire à Tours, 6, rue Descartes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e CHEVREAU, notaire à Tours

Le mercredi 29 juillet 1885, à 2 heures.

1^{er} Lot.

LE CHALET

Situé commune de Saint-Avertin, près Tours;

Servant actuellement de restaurant, comprenant : Maison d'habitation, écurie, remise, magnifique jardin, le tout d'une contenance d'environ 2 hectares.

Cette propriété, dans une situation exceptionnelle, est entourée presque de tous côtés par le Cher.

Mise à prix, 25,000 fr.

2^e Lot.

Une Maison

Située commune de Lariche extra, près Tours, levée Saint-François-de-Paul, comprenant :

Rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cellier, jardin.

UNE AUTRE MAISON

Située auprès de la précédente, comprenant rez-de-chaussée, grenier, cellier, puits, jardin. Le tout contenant neuf ares.

Mise à prix, 1,500 fr.

L'adjudicataire du 2^e lot devra, en outre, acquitter la rente annuelle de 300 fr. et supporter la jouissance d'une des deux maisons auxquelles a droit, sa vie durant, une tierce personne actuellement âgée de 72 ans.

On pourra traiter à l'amiable pour les deux lots, avant le jour de l'adjudication.

S'adresser, pour obtenir tous renseignements et traiter, à M^e CHEVREAU, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (588)

Etude de M^e BLANCHET, notaire à Baugé.

A AFFERMER

La CHASSE de la terre du THEIL, communes d'Auverse, Guédoniau et autres (arrondissement de Baugé), de 500 hectares environ.

S'adresser, pour visiter la propriété, au Garde, et, pour traiter, audit notaire. (613)

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une Poterie

Située à la Madeleine, commune de Cizay,

Comprenant : MAISON d'habitation et bâtiments d'exploitation, fours, hangar, cellier, écurie, cour, jardin, matériel d'exploitation, terrains propres à la fabrication de pots et tuyaux de drainage et de cheminée.

Le tout d'une contenance de 33 ares environ.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e TAUGOURDEAU, notaire.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, le dimanche 2 août, à une heure de l'après-midi,

LES

IMMEUBLES

Composant la Closerie de la Petite-Fontaine, Située proche le bourg de Neuillé,

Consistant en :

Une maison, située près la Fontaine-du-Bourg, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, lavoir sur le bord du ruisseau et divers morceaux de terre labourable, pré, bois taillis, vigne, complanté d'arbres émondables et d'arbres fruitiers, le tout contenant environ 3 hectares 11 ares 40 centiares.

Pour avoir des renseignements, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, et, pour visiter, à M. Philias SAUNIER, propriétaire à Neuillé. (619)

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Aux enchères publiques,

En l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, le dimanche 19 juillet, à 2 heures du soir,

136 PIEDS D'ARBRES

Complantés sur la Closerie de la Petite-Fontaine, proche le bourg de Neuillé, composés de :

1. — 66 peupliers.
2. — 46 pruniers, souches de chênes et ormeaux.
3. — 12 noyers.
4. — 3 chênes à haute lige.
5. — 3 ormeaux à haute lige.

S'adresser, pour visiter ces arbres, à M. Philias SAUNIER, propriétaire, demeurant à Neuillé, et, pour tous renseignements, à M^e LEDROIT, notaire.

Etude de M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A CÉDER

DE SUITE

Un Fonds de Boulangerie

Situé au centre de la ville de Loudun.

Une culasse par jour.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun. (600)

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

UN FONDS DE COMMERCE

De Liquoriste-Distillateur

Parfaitement achalandé, situé dans une ville de l'Ouest.

Il sera accordé les plus grandes facilités.

S'adresser à M^e GUIBERT, ancien notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

A CÉDER DE SUITE

Pour changement de domicile

UN MAGASIN

Liquor, gros et détail, comptoir.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN BON CAFÉ

Situé au centre de la ville de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé

MAGASIN D'ÉPICERIE

Graines et Poterie.

Bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Immédiatement,

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Très-joli

MAGASIN DE BONNETERIE

Situé dans un des beaux quartiers d'Angers.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^e veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE

PETITE CALÈCHE

A un cheval

S'adresser au bureau du journal.

LE MONDE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, capital 40 millions, réserves 37 millions.

ON DEMANDE des agents dans les chefs-lieux de canton. S'adresser à M. GUERRIER, 17, boulevard des Pommiers, Angers. (574)

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. S'adresser, à l'hôtel de Londres.

M. PERRAY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez M^{me} GUILLET, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

M^{me} veuve CHAUSSARD, ancienne coupeuse des Magasins du Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville, qu'elle vient de s'établir, rue du Marché-Noir, n° 14, maison BODAIER.

Elle peut leur offrir les plus riches tissus, provenant des premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus.

Pour répondre à la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, elle apportera tous ses soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés.

M^{me} CHAUSSARD demande des ouvrières.

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Forcé deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

M. FUSILLIER, fondeur en cuivre, parti de Saumur en 1835, présent les personnes dont il serait tenu débiteur, de se présenter à son domicile, au Pont-Fouchard. (616)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre des très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 40 francs par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

On demande un premier RÉDACTEUR pour un journal conservateur de province, dans sa 32^e année de publication, paraissant six fois par semaine.

Ecrire aux initiales C. L. (Agence Havas), place de la Bourse, 8, Paris.

ON DEMANDE une entrepreneuse de broderies et tapisseries en canevass.

Maison LEMERLE-BODAIER, Angers. (617)

UN MÉNAGE demande à se placer le mari comme jardinier en garde, la femme comme femme de basse-cour.

UN HOMME demande une place de camionneur dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place comme cocher ou jardinier.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Une Maison de Nouveautés de Saumur demande un garçon de magasin.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (618)

ÉTUDE de M^e VINCENT, notaire à Saumur, est transférée, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 13.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. o. b. o.

LEMAIRE-BERSOUILLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Prix Modérés.

Saumur, imp. P. GOBEL.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
9 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	
6 — 13 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 35 — soir,	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 36 — — omnibus, (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
9 — 21 — — omnibus.	
9 — 37 — — express.	
4 — 48 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — —	
7 — 4 — — omnibus (s'arr. à Tours)	
10 — 24 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin	matin	matin	soir.	soir.	soir.
Saumur.	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50
Chacé.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 08
Brézé.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct
	matin	matin	matin	soir.	soir.	soir.
Montreuil.	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10
Brézé.	7 04	10 10	2 08	3 20	8 46	» »
Chacé.	7 12	10 26	2 16	3 28	8 54	» »
Saumur.	7 23	10 39	2 28	3 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir.	soir.
Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44
Port-Boulet	5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
	matin	soir.	soir.	soir.
Bourgueil.	8 17	12 09	4 00	7 12
Port-Boulet	8 26	12 18	4 09	7 21
Saumur.	8 35	12 27	4 18	7 30

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir.	soir.	soir.
Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 33	7 52	1 24	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 21	1 33	5 51	9 32
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	1 19	5 4	9 59
Th					